

Image not found or type unknown



## Ai-je droit à la succession de mon père

Par **TOPINANBOURG**, le **19/06/2018** à **22:41**

Bonjour

Je suis un enfant naturel reconnu et l'aîné.  
Mon père vient de décéder laissant trois enfants de son mariage.  
sa femme est décédée depuis quelques années déjà.  
J'aimerais savoir si je peux espérer recevoir quelque chose.

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **20/06/2018** à **00:39**

Bonjour

Oui, en tant qu'enfant reconnu, vous êtes au rang des héritiers réservataires.